



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 77642

## Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'utilisation du papier recyclé. De plus en plus de voix s'élèvent pour alerter les pouvoirs publics sur les dégâts irrémédiables causés à notre environnement. La consommation de plus en plus forte de produits papiers par les êtres humains participe pour partie à la destruction des forêts de notre planète. Une des pistes envisagées et en partie suivie est le recyclage des papiers usagés. De nombreux pays occidentaux se sont lancés dans une politique de récupération et de recyclage. En l'espèce, il est souhaitable que les pouvoirs publics continuent de montrer l'exemple. Il souhaite savoir quelle est l'évolution du taux d'utilisation de papier recyclé par les administrations sur les dix dernières années. À titre symbolique, il propose que le remboursement des documents de propagande lors des campagnes électorales soit subordonné à l'utilisation du papier recyclé. Il lui demande ce que le Gouvernement pense faire en la matière.

## Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'utilisation de papiers recyclés. L'utilisation des fibres de cellulose de récupération permet effectivement d'importantes économies en eau et énergie et s'inscrit bel et bien dans une logique de développement durable. Le ministère de l'écologie et du développement durable encourage un usage le plus large possible des papiers issus de fibres recyclées. Aussi, dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable dans laquelle la France s'est engagée en juin 2003, les administrations de l'État devront recycler 60 % de leurs papiers blancs d'ici à 2008. L'achat public de papier recyclé peut aussi jouer un rôle essentiel afin d'encourager le recyclage du papier. Ainsi, 83 % du papier de bureau acheté par le ministère de l'écologie et du développement durable en 2002 était du papier recyclé. S'il semble difficile de dresser des statistiques sur l'utilisation de papiers recyclés dans l'ensemble des administrations, il convient de noter que le code des marchés publics (CMP), issu du décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004, renforce désormais la possibilité de prendre en compte la protection de l'environnement dans l'achat public. Le guide de l'achat public éco-responsable, publié par le ministère de l'écologie et du développement durable, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, et approuvé par la commission technique des marchés le 9 décembre 2004, aide les administrations dans la mise en oeuvre de ce principe. L'article L. 52 du code électoral ne prévoit pas que le remboursement des documents de propagande lors des campagnes électorales puisse être subordonné à l'utilisation de papier recyclé. Cependant, le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire travaille aussi en ce sens, conformément aux prescriptions du CMP. Ainsi le marché public relatif à l'acquisition des enveloppes destinées aux documents de propagande pour les élections des années 2007 et 2008 intégrera des critères environnementaux. Parallèlement, l'usage des papiers et cartons recyclés s'est considérablement développé dans l'ensemble de l'économie française. Selon une étude économique des professionnels concernés, les papiers et cartons récupérés (PCR) constituent la première matière fibreuse de l'industrie papetière française ; le ratio de la consommation par l'industrie papetière de PCR sur la production de papiers et cartons neufs est aujourd'hui supérieur à 58 %. Ainsi, tous les secteurs de

production de papier-carton utilisent, dans des proportions variables, des PCR : papier journal, papier impression-écriture, papiers sanitaires et domestiques, papiers pour l'emballage et le conditionnement, papiers industriels et spéciaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Simon Renucci](#)

**Circonscription :** Corse-du-Sud (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77642

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 novembre 2005, page 10265

**Réponse publiée le :** 22 août 2006, page 8812